

06 jan 2016 -10:03

Willy Borsus : « Déjà plus de 4.000 flexijobs après seulement un mois »

En à peine un mois, 4.236 flexi-jobeurs travaillent déjà dans l'horeca. En parallèle, les chiffres de l'ONSS montrent une augmentation de l'emploi dans le secteur et une baisse des faillites en 2015.

Fin décembre, on comptait 4.236 flexi-jobeurs actifs auprès de 1.256 établissements horeca. 83% des employeurs qui font appel à des flexi-jobeurs possèdent moins de dix employés.

Depuis le 1er décembre, tout travailleur étant déjà occupé à au moins 4/5ème temps dans le cadre d'un contrat de travail peut, parallèlement, prester dans l'Horeca à un tarif réduit : salaire net de minimum 9,5€/heure + 25% de cotisations complètement libératoires.

Une personne qui travaille au moins à 4/5 pour un autre employeur peut donc facilement augmenter ses revenus dans l'Horeca.

Les employeurs peuvent appliquer un système simple : le salaire net plus 25% de cotisations sur ce salaire. Ce système permet de continuer à garantir la constitution des droits sociaux aussi pour les flexijobs.

Parallèlement, on a constaté une baisse de 4,2 % de faillites dans le secteur horeca en 2015 par rapport à l'année précédente. Des chiffres de l'ONSS montrent que l'emploi dans le secteur a augmenté au cours du dernier trimestre de 2015 de 1,3%, soit 1.759 jobs.

Souplesse pour les heures supplémentaires

Willy Borsus rappelle également l'existence de la mesure relative aux heures supplémentaires dans l'horeca, d'application depuis le 1er décembre :

o Tout travailleur à temps plein occupé dans l'Horeca peut désormais prester des heures supplémentaires à des conditions attractives, tant dans le chef de l'employeur que du travailleur : les heures supplémentaires seront libératoires, c'est-à-dire rémunérées selon le principe du brut = le net (ex. 14€ bruts/heure donneront 14€ nets dans la poche du travailleur). Il y a donc une absence de cotisations fiscales et parafiscales tant dans le chef de l'employeur que du travailleur.

o Augmentation du nombre d'heures supplémentaires à 360 heures.

Le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Willy Borsus déclare : « *Les chiffres que nous observons sont particulièrement encourageants. On constate l'effet positif sur la création d'emplois. Nous escomptons certainement un effet encore plus large sur l'emploi avec les mesures globales décidées lors du taxshift qui sont entrées en vigueur ce 1er janvier 2016.* »

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>